

**Déclaration sur la sortie effective et durable du Cap Vert du  
Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) adoptée par le Gouvernement du Cap-Vert et le  
Groupe d'Appui à la Transition (GAT)<sup>1</sup>**

Nous, Groupe d'Appui à la Transition, réuni à Praia le 12 juin 2007, sommes engagés à appuyer et suivre la sortie du Cap Vert du groupe des Pays les Moins Avancés. Par conséquent :

1. *Rappelant* que le Cap Vert est un petit pays insulaire en développement très vulnérable aux chocs endogènes et exogènes. Toutefois, la stabilité politique, la démocratie exemplaire, la bonne gouvernance et la bonne gestion de l'aide publique au développement (APD) ont permis au pays d'accomplir des progrès spectaculaires depuis l'indépendance en 1975 à nos jours et sont à l'origine de la résolution A/59/210 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la sortie du Cap Vert du groupe des PMA.
2. *Rappelant que le Cap Vert a* satisfait à deux des trois critères de graduation, à savoir, le revenu par habitant et l'indice de capital humain. Le troisième critère concerne l'indice de vulnérabilité économique. Celui du Cap Vert demeure encore loin du seuil de sortie, mettant en évidence une vulnérabilité supérieure à celle de certains pays en conflit ou post- conflit. Ces vulnérabilités et handicaps structurels sont caractérisés par :
  - (a) Une économie de faible taille peu diversifiée et lourdement dépendante des facteurs externes : l'Aide Publique au développement (APD) et les transferts de la Diaspora des Capverdiens.
  - (b) Une position géographique qui crée des vulnérabilités environnementales avec une pluviométrie irrégulière et faible, avec des effets néfastes sur l'agriculture et l'hydrologie. Ceci crée une situation structurelle de déficit alimentaire et l'importation (commerciale et aide alimentaire) de la plupart des produits de consommation courante.
  - (c) Une insularité fragmentée sur neuf des dix îles, avec une <sup>géo</sup> ~~de~~ géographie très escarpée (sur la plupart des îles) entraînant des effets extrêmement lourds sur les coûts des infrastructures de base et des services essentiels.
  - (d) Une vulnérabilité émergente en ce qui concerne la sécurité, qui a de fortes implications budgétaires et institutionnelles. En effet, la localisation stratégique, à mi-chemin entre les continents africain, européen et américain et l'extension du littoral et de la zone économique exclusive rend le Cap Vert particulièrement exposé aux nouvelles menaces telles que le trafic de drogue et des personnes, l'immigration illégale, et la criminalité internationale. Indépendamment des aspects strictement sécuritaires, la lutte contre ces menaces se traduit par une grande pression sur le budget de l'Etat, déjà serré, avec un risque de drainer les ressources des secteurs sociaux pour faire face aux défis de sécurité.
3. *Considérant* le fait que le Cap Vert a aussi démontré que l'ouverture politique et la démocratie étaient des atouts précieux pour formuler et mettre en oeuvre des politiques visant à surmonter la vulnérabilité économique. Cette approche est évidente dans le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, qui définit les grandes lignes d'action du Gouvernement face aux défis que représente la vulnérabilité économique du Cap Vert.

<sup>1</sup> L'adhésion au GAT est ouverte à tout partenaire désirant en devenir membre. Le GAT comprend le Gouvernement du Cap Vert, les institutions multilatérales (Banque Africaine de Développement –BAD, la Banque Mondiale, Union Européenne, le Système des Nations Unies) et les partenaires bilatéraux (Autriche, Chine, Espagne et les États Unis d'Amérique, France, Hollande, Luxembourg, Portugal,).

*Pays-Bas,*

4. *Notant* que le Cap Vert a été cité par le CPD parmi les trois pays<sup>2</sup> particulièrement vulnérables qui ont été en mesure de développer des stratégies permettant de maintenir des niveaux élevés de développement économique et de transformation sociale.
5. *Considérant* la résolution A/59/209 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 20 décembre 2004 qui stipule que tout pays sortant du Groupe des PMA doit, en collaboration avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux techniques et financiers, établir un mécanisme consultatif en vue de faciliter la préparation d'une stratégie de transition et l'identification des actions associées.
  - (a) *Confirmons* que le Cap Vert a créé le mécanisme consultatif, désigné «Groupe d'Appui à la Transition» (GAT) en Mai 2006;
  - (b) *Rapportons* la tenue de consultations continues et de plusieurs réunions regroupant l'ensemble des membres du GAT;
  - (c) *Réitérons* l'engagement du Cap Vert à sortir du groupe des PMA et celui des Membres du GAT à accompagner les efforts du Gouvernement à transformer l'économie nationale en vue de combattre la pauvreté..
6. Constatant que le Cap Vert s'engage résolument à une sortie effective et durable des PMA, à travers une vision stratégique de transformation du pays comportant : *< Réduction de la pauvreté >*
  - La création d'une économie compétitive mettant l'accent sur les services
  - La création de nouveaux moteurs de croissance basés sur les avantages comparatifs du Cap-Vert tels que la position géostratégique, la mer et le développement des activités de services liés au tourisme, aux activités financières et aux technologies de l'information ;
  - Le renforcement des avantages compétitifs comme la bonne gouvernance, la qualification des ressources humaines, le développement des infrastructures et le renforcement de partenariats stratégiques ;
  - La mobilisation de l'investissement privé et le développement de l'économie de marché en améliorant l'accès aux marchés extérieurs, en renforçant les capacités, en maintenant un cadre macro-économique sain et stable et en développant les capacités humaines et les infrastructures physiques pour soutenir la compétitivité économique.
7. *Apprécient* l'importance des engagements actuels des différents accords de coopération existants. Reconnaissons que les performances sociales et économiques ont été réalisées depuis l'indépendance, notamment grâce à l'appui de la communauté internationale, à qui une motion spéciale de reconnaissance et de remerciement est adressée. Toutefois, les parties reconnaissent que le Cap Vert pourra difficilement relever seul les défis auxquels il est confronté.
8. *Recommandant* vivement la poursuite de l'effort des partenaires au développement et de la communauté internationale en général, pour appuyer durablement le Cap-Vert dans la mise en œuvre de son agenda de transformation socio-économique, comme une voie pour assurer une sortie effective et durable, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (2015) et autres objectifs de développement internationalement convenus..
9. *Encourageons* la communauté des donateurs, et plus particulièrement les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement ainsi que le secteur privé à renforcer le partenariat avec le Cap-Vert, en prenant en considération les synergies entre investissement public et privé qui peuvent prendre les formes suivantes:

---

<sup>2</sup> Botswana, Maurice voir rapport du CPD 2006

### **(a) Accès au marché**

La Communauté internationale ainsi que le Gouvernement continueront à rechercher les mesures permettant de faciliter l'accès des firmes capverdiennes au marché mondial, tout comme celles favorisant l'adhésion du pays à l'OMC, étant donné que le commerce est une des voies pour sortir avec succès du groupe des PMA.

### **(b) Accès <sup>amélioré</sup> aux financements d'investissement**

Une sortie réussie du groupe des PMA et la mise en œuvre de l'agenda de transformation nécessiteront des investissements substantiels et par conséquent la recherche et le renforcement de nouveaux partenariats tel que le public/privé dans les secteurs clés comme les infrastructures. La communauté internationale devra faciliter l'investissement au Cap Vert, à travers les mécanismes tels que : (i) Garanties de crédits, (ii) fonds de projet de développement, (iii) marchés de capitaux, (iv) maintien et renforcer l'accès aux dons et aux prêts concessionnels, (v) appuis budgétaires généraux et/ou sectoriels.

(i)

### **(c) Financement de la réduction de la pauvreté**

La mobilisation des ressources pour renforcer la capacité à lutter contre la pauvreté et les vulnérabilités du Cap Vert est recommandée.. Les appuis financiers peuvent prendre la forme (i) d'une maximisation des différents fonds internationaux destinés à la réduction de la pauvreté, (ii) d'initiatives visant à l'allègement, la reconversion et/ou la suppression de la dette, ou encore (iii) le recours à l'aide budgétaire. Cette dernière modalité étant considérée comme instrument privilégié pour atteindre les dits objectifs, les membres du GAT encouragent la Communauté internationale à utiliser ce mécanisme ou à en augmenter les programmes.

### **(d) Renforcement des Capacités:**

Pour soutenir le Cap Vert dans la matérialisation de sa vision de transformation sociale et économique le développement des capacités est, à la fois, une exigence et une condition incontournable. La transformation prévue nécessitera des compétences générales, spécifiques et spécialisées pour la pleine maîtrise des processus de développement dans les domaines clés. Les partenaires sont invités à soutenir les efforts du Cap Vert dans le domaine de la capacitation des ressources humaines pour faire face aux nouveaux défis liés au développement.

**(e) Co-développement** : Appui à la participation des émigrants dans le processus du développement et de transformation du pays en nouant des accords entre le Cap Vert et la communauté internationale pour faciliter et diminuer les coûts de transfert d'argent, afin d'offrir des incitations aux émigrés capverdiens pour qu'ils investissent leurs ressources financières, leurs compétences et leurs idées dans leur pays d'origine. Il faudra également soutenir le Gouvernement et la société civile à mobiliser, de façon temporaire ou permanente, les compétences techniques, académiques et scientifiques capverdiennes développées ou installées à l'étranger.

10. Encourageons la communauté internationale à continuer à appuyer le Cap Vert, dans la ligne d'action préconisée par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, contribuant ainsi à la réussite de la graduation et de la transition, tout en soulignant l'importance de l'expérience capverdienne pour les autres PMA candidats à la graduation.

11. Reconnaissons les résultats atteints grâce aux efforts consentis par le Gouvernement du Cap Vert pour assumer ses responsabilités face à la graduation et aux objectifs de développement, et encourageons la poursuite d'une politique basée sur la bonne gouvernance, la démocratie, la bonne utilisation de l'aide publique et le partenariat avec le secteur privé, pour la mise en œuvre de la transformation économique, sociale, technologique et culturelle du Cap-Vert

Fait à Praia le 12 juin 2007

Le Groupe d'Appui à la Transition, GAT.